

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 4 NOVEMBRE 2019, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE M. ROBERT BERTRAND.**

---

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire  
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1  
Renée Giroux, conseillère, siège #2  
Erin Kane, conseillère, siège #4  
Guy Roussel, conseiller, siège #5  
Pierre Robineau, conseiller, siège #6  
Secrétaire d'assemblée : Mylène Groulx  
Absent : Alain Dupuis, conseiller, siège #3

**ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur
  - 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie
  - 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)
  - 6.4 Différents comités des élus
  - 6.5 États comparatifs
7. SIGNATAIRE POUR LE COMPTE DE BANQUE
8. ADHÉSION À TELMATIK
9. FACTURES REÇUES
10. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE
11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - PPA
12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - (PPA-CE)
13. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES SECOURS PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES MODIFIANT L'ENTENTE ET LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-04-74
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

**1. OUVERTURE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**3. ORDRE DU JOUR**

#### 2019-11-120

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 OCTOBRE 2019

##### 2019-11-121

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

**ATTENDU QUE** les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019.

Adoptée à l'unanimité

#### 5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

##### 2019-11-122

**ATTENDU QUE** le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane et résolu d'approuver les listes des comptes et d'autoriser leur paiement.

**Chèques numéros 11508 à 11537 : 139 484.56 \$**

**Chèque annulé : 11521**

**Paiements en ligne : 8 582.21 \$**

**Paies : 16 697.28 \$**

**Grand total : 164 764.05 \$**

Adoptée à l'unanimité

#### 6. RAPPORTS

##### 6.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	zonage
2019-1001	8, chemin Dupuis	Démolition	2 Ade
2019-1002	230, Daly	Bâtiment accessoire	5-V
2019-1003	45, chemin Gleason	Captage d'eau souterraine	5-V
2019-1004	441, Rivière Blanche	Installation septique	14-V
2019-1005	201, Rivière Blanche	Abattage d'arbres	12-F, 14-V
2019-1006	440, Daly	Agrandissement	5-V
2019-1007	20, chemin Lalonde	Démolition	2 Ade

2019-1008	145, Rivière Blanche	Rénovation	14-V
2019-1009	441, Rivière Blanche	Certificat d'autorisation	14-V
2019-1010	149, Walker	Captage d'eau souterraine	5-V
2019-1011	5580, Route 315	Abattage d'arbres	5-V
2019-1012	4295, Route 315	Captage d'eau souterraine	13 Ae
2019-1013	255, Rivière Blanche	Démolition	14-V
2019-1014	41, Basse-Chutes	Captage d'eau souterraine	14-V
2019-1015	40, chemin Desjardins	Démolition	3 Ade
2019-1016	50, chemin Desjardins	Démolition	3 Ade

## 6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-19-10-023	210 Robertson Mulgrave	Fils – poteau -Danger pour Feu
F-19-10-024	Inlet /ch.Hawk Mulgrave	Accident avec blessé / Danger Incendie

## 6.3 Dépôt du suivi budgétaire (activités de fonctionnement)

## 6.4 Différents comités des élus

Rien à signaler

## 6.5 États comparatifs

## 7. SIGNATAIRE POUR LE COMPTE DE BANQUE

### 2019-11-123

**ATTENDU QUE** la municipalité doit mettre à jour la liste des signataires pour le compte bancaire à la Caisse Desjardins Au Cœur-des-Vallées;

**ATTENDU QUE** deux signatures sont requises pour les documents officiels et les chèques;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau et résolu :

**QUE** les personnes suivantes soient et sont autorisées à signer les chèques et autres documents officiels pour et au nom de la municipalité de Mayo :

Monsieur Robert Bertrand, Maire  
 Madame Renée Giroux, conseillère (Maire suppléant)  
 Madame Mylène Groulx, directrice générale et Secrétaire-Trésorière (ajout)

Adoptée à l'unanimité

## 8. ADHÉSION À TELMATIK

2019-11-124

**ATTENDU QU'**un comité de 6 directeurs généraux a été formé à la MRC de Papineau pour suggérer les services de 2 fournisseurs de service d'alerte à la population en cas de sinistre

**ATTENDU QUE** le comité a retenu les fournisseurs suivants :

- Telmatik 1 500.00 \$
- Idside 10 630.00 \$

**IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel et résolu **QUE** la municipalité de Mayo adhère à Telmatik et accepte l'offre de services pour le système d'alerte à la population au coût de 1 500 \$ (gratuit pour le reste de l'année 2019)

Adoptée à l'unanimité

## 9. FACTURES REÇUES

2019-11-125

**ATTENDU** la réception des factures de plus de 3 500\$ suivantes;

- Transport Michel Deschamps 6 303.86 \$  
(Ponceau Burke)
- Transport Michel Deschamps 11 207.58 \$  
(Ponceau Burke)
- Groupe ABS Inc 3 535.71 \$  
Contrôle des matériaux
- Infra-conseil 4 128.18 \$  
(Surveillance des travaux chemin Somers)
- Compass Minerals Canada 14 557.11 \$  
(Sel à glace)
- Croix Rouge Canadienne 19 315.31 \$  
(Aide aux sinistrés)

**ATTENDU QUE** les crédits sont disponibles;

**IL EST PROPOSÉ** par Erin Kane, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET** résolu **QUE** ce conseil autorise le paiement des factures énumérées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

## 10. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

2019-11-126

**ATTENDU QUE** les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Mayo reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

**ATTENDU QUE** cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET** résolu :

**QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la Directrice générale soit adopté;

**QUE** le Conseil adopte l'organigramme de l'organisation municipale de sécurité civile;

**QUE** la Directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile;

**QUE** cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité

## **11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - PPA**

### **2019-11-127**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Ian de Cotret-Brazeau, appuyé par Guy Roussel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Mayo approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**12. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - (PPA-CE)**

**2019-11-128**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Mayo a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration, circonscription électorale (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Renée Giroux, appuyée par Guy Roussel, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Mayo approuve les dépenses d'un montant de 3 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**13. ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES SECOURS PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICES MODIFIANT L'ENTENTE ET LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-04-74**

**2019-11-129**

**ATTENDU** la résolution numéro 2008-04-74, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 avril 2008, relative à l'adoption d'une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente désirent s'assurer d'être conformes au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et à la Loi sur la sécurité incendie L.R.Q. c. S-3.4, concernant les risques faibles, moyens, élevés et très élevés d'incendie;

**ATTENDU QUE** la conclusion d'une entente intermunicipale fait partie des moyens reconnus afin de satisfaire aux exigences de couverture de risques à cet égard;

**ATTENDU QUE** les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et les autres secours;

**ATTENDU QUE** l'ajout « autres secours » comprend notamment le sauvetage dans les sentiers de motoneiges et de véhicules tout terrain, le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, etc;

**ATTENDU QUE** l'entente relative à la protection contre l'incendie et autres secours intervient seulement s'il n'y a aucune entente entre les municipalités locales;

**ATTENDU QUE** la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) a formé un comité restreint constitué d'un maire, d'une directrice générale, d'un directeur incendie, du coordonnateur à la sécurité publique et du directeur général adjoint de la MRC de Papineau pour émettre des recommandations quant au contenu de ladite entente;

**ATTENDU QUE** les travaux du comité restreint portaient sur la révision de l'entente datée de 2008 (résolution numéro 2008-04-74), l'indexation des tarifs, l'ajout du volet « Autres secours » (SUMI) ainsi qu'une tarification pour ce nouveau service;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Commission de la Sécurité publique et civile (volet incendie) à cet égard, émise lors de la rencontre tenue le 13 mars 2019;

**ATTENDU** le projet d'entente déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution;

**ATTENDU** la résolution numéro 2019-05-108, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 mai 2019, autorisant l'envoi du projet d'entente aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

**IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Erin Kane, **ET résolu** :

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Mayo confirme, par le biais de la présente résolution, son intérêt à abroger l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (résolution numéro 2008-04-74);

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Mayo autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

**ET QUE** la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

#### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**2019-11-130**

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Robert Bertrand,  
Maire

Mylène Groulx,  
Secrétaire-trésorière/directrice  
générale